

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 19 avril 2011, à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Robert Savard, Jean-Jacques Leduc, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant quorum.

Est absent M. le conseiller Denis Laître.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

---

## PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Deux (2) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette première période de questions :

- Demande d'information sur la possibilité de régler les problèmes de stationnement à proximité du Collège de Valleyfield.
- Présentation d'une activité par l'organisme Relais pour la vie pour la tenue d'un souper-bénéfice qui se tiendra le 13 mai prochain.

---

## 2011-04-131 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À l'invitation du maire Denis Lapointe, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 19 avril 2011.

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon, appuyé par M. le conseiller Normand Amesse, et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 avril 2011, tel que préparé, à savoir :

1. RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 MARS 2011, DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2011, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MARS 2011 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 AVRIL 2011
5. DIRECTION GÉNÉRALE
  - 5.1 Entente de partenariat avec le Centre local de développement Beauharnois-Salaberry pour l'embauche d'un commissaire industriel senior

- 5.2 Nomination d'un coprésident au Comité mixte municipal-industriel de Salaberry-de-Valleyfield
  - 5.3 Protocole d'entente avec la Société du Port de Valleyfield relatif à l'autonomie et à la capacité décisionnelle du conseil d'administration du port
  - 5.4 Protocole d'entente avec TVCogeco relatif à la télédiffusion des séances du conseil municipal
- 6. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
- 6.1 Acceptation de la retraite de monsieur Maurice Rochette au poste de journalier au Service de l'environnement et des travaux publics
  - 6.2 Nomination au poste de commis à la bibliothèque - unité Bibliothèque au Service récréatif et communautaire
  - 6.3 Nomination au poste de coordonnateur aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics
  - 6.4 Nomination au poste de technicien en génie civil au Service de l'ingénierie
  - 6.5 Nominations aux postes de pompiers permanents à temps complet au Service de sécurité incendie
  - 6.6 Poste de commis à la facturation - unité Revenus au Service des finances et de l'informatique
  - 6.7 Ratification d'embauche et de départ de personnel pour le mois de mars 2011
- 7. SERVICE DU GREFFE**
- 7.1 Nomination d'un maire suppléant
  - 7.2 Participation et frais de représentation des membres du conseil municipal afin d'assister au congrès annuel de l'Union des municipalités du Québec
- 8. SERVICE DU CONTENTIEUX**
- 8.1 Cession d'une partie du lot 178 situé rue Saint-Jude par M. John John McDougall
  - 8.2 Clause de vente privilégiée du lot 2-3 appartenant à la Légion canadienne, filiale 62
- 9. SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE**
- 9.1 Approbation de la liste de comptes numéro 150 totalisant 9 002 660,86 \$ et de la liste de chèques annulés numéro 29
  - 9.2 Approbation des prévisions budgétaires 2011 du Transport adapté
  - 9.3 Dépôt du rapport budgétaire au 11 avril 2011
- 10. SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE**
- 10.1 Aide financière à divers organismes utilisant des locaux municipaux
  - 10.2 Autorisation pour un permis de boisson à Coton-46, Coalition intersyndicale du Suroît pour la tenue de leur activité
  - 10.3 Autorisation pour un permis de boisson à Régates de Valleyfield inc. pour la tenue de leurs activités
  - 10.4 Autorisation pour une fermeture de rues dans le cadre d'une activité de levée de fonds organisée par Ensemble vainquons le cancer
  - 10.5 Autorisations diverses à la Société du vieux Canal de Beauharnois pour la tenue d'un bar-terrasse
  - 10.6 Autorisations diverses et protocole d'entente avec le Festival de pétanque pour la tenue de leur activité
  - 10.7 Autorisations diverses pour la tenue de la fête nationale/volet local
  - 10.8 Protocole d'entente avec Anim'Action de Salaberry-de-Valleyfield pour la gestion de différentes activités d'animation
  - 10.9 Protocole d'entente avec la Cité des Arts et des Sports inc. pour la gestion de la piscine municipale, des pataugeoires de quartiers et de la plage du Parc régional des Îles de Saint-Timothée

- 10.10 Protocole d'entente avec la Société nationale des Québécois du Suroît pour la tenue de la fête nationale/volet régional

#### 11. SERVICE DE L'INGÉNIERIE

- 11.1 Approbation de travaux additionnels dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures des rues Maden, Dufferin et du boulevard du Havre
- 11.2 Approbation de travaux additionnels dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures du chemin Larocque et de la rue Ellice
- 11.3 Mandat à une firme d'ingénieurs pour la préparation des plans et devis dans le cadre du projet de modification de l'alimentation électrique au parc Delpha-Sauvé

#### 12. SERVICE DE L'URBANISME ET DES PERMIS

- 12.1 Acquisition d'une partie du lot 3 245 170 de monsieur Daniel Béland dans le cadre du projet d'infrastructures du secteur Pointe-Meloche
- 12.2 Acquisition du lot 3 596 168 situé dans le projet résidentiel Les Fleurs de l'île des Terres du Soleil inc.
- 12.3 Agrandissement du périmètre du parc industriel et portuaire Perron
- 12.4 Cession des droits, titres et intérêts sur les lots 4 640 466 et 4 640 467 situés rue du Fleuve de la succession Meloche
- 12.5 Réponse à la demande pour la modification de certains éléments architecturaux du bâtiment situé au 303, rue Victoria ainsi que pour l'ajout d'une enseigne en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 12.6 Réponse à la demande pour le déplacement d'une fresque à être installée sur le bâtiment situé au 1380, boulevard Mgr-Langlois en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale

#### 13. SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

- 13.1 Adhésion au programme municipal d'accompagnement en efficacité énergétique
- 13.2 Demande d'aide financière auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre du programme Coupez le moteur
- 13.3 Protocole d'entente avec l'organisme Pour un Réseau Actif dans nos Quartiers relatif à la gestion et la surveillance du site des dépôts de résidus domestiques dangereux et de matériaux secs

#### 14. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

- 14.1 Renouvellement pour les frais de réseau avec Bell Mobilité, division radio

#### 15. APPELS D'OFFRES

- 15.1 Appel d'offres 2011-06 : fourniture de béton bitumineux
- 15.2 Appel d'offres 2011-08 : réhabilitation et modernisation des postes de pompage, phase 2, lot 1

#### 16. INVITATIONS À SOUMISSIONNER

- 16.1 Invitation à soumissionner 2011-ENV-01 : réfection des bordures de rue en béton bitumineux
- 16.2 Invitation à soumissionner 2011-ENV-07 : analyses de contrôle de l'eau potable et des effluents d'un dépôt des neiges usées
- 16.3 Invitation à soumissionner 2011-ENV-08 : fourniture et disposition de conteneurs pour la collecte des matériaux secs
- 16.4 Invitation à soumissionner 2011-SRC-10: fourniture, plantation et entretien des fleurs dans les plates-bandes

#### 17. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

- 17.1 Avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement 205 pour adopter un programme de revitalisation favorisant la construction résidentielle, les maisons de pension et la réaffectation de bâtiments à vocation industrielle, commerciale ou communautaire et pour accorder une subvention ayant pour objet de compenser l'augmentation de taxes foncières pouvant en résulter (2011)
- 17.2 Avis de motion pour un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux

- 17.3 Avis de motion pour un règlement pour la mise sur pied d'un programme de rénovation de façades
  - 17.4 Dispense de lecture et adoption du projet de Règlement 212 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux
  - 17.5 Dispense de lecture et adoption du Règlement 067-02 modifiant le Règlement 067 concernant l'enlèvement des déchets et des matières recyclables
- 18. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**
- 18.1 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement 211
  - 18.2 Dispense de lecture et adoption du Règlement 223 décrétant des travaux d'enlèvement et de remplacement d'équipements de jeux, d'aménagement de nouveaux parcs et de mise aux normes de bâtiments ainsi qu'un emprunt de 2 500 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux
- 19. RÈGLEMENTS D'URBANISME**
- 19.1 Dispense de lecture et adoption du second projet de règlement 150-08 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes
- 20. DIVERS**
- 20.1 Libération et autorisation de dépenses au maire afin d'assister à une rencontre avec CSX à Atlanta
- 21. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 22. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**
- 23. LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉ

2011-04-132

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 MARS 2011, DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2011, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MARS 2011 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 AVRIL 2011**

Les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 8 mars 2011, de la séance ordinaire du 15 mars 2011, de la séance extraordinaire du 22 mars 2011 et de la séance extraordinaire du 12 avril 2011 sont déposés devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil le 14 avril 2011;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 8 mars 2011, de la séance ordinaire du 15 mars 2011, de la séance extraordinaire du 22 mars 2011 et de la séance extraordinaire du 12 avril 2011, selon leur teneur.

ADOPTÉ

2011-04-133

**ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT  
BEAUHARNOIS-SALABERRY POUR L'EMBAUCHE D'UN COMMISSAIRE  
INDUSTRIEL SENIOR**

ATTENDU QUE dans le cadre de son mandat de prospection et de promotion dans le but d'attirer de nouveaux investissements dans les parcs industriels de la Ville, le Centre local de développement (CLD) Beauharnois Salaberry doit procéder à l'embauche d'un commissaire industriel senior expérimenté ayant développé une expertise et des compétences sectorielles dans les domaines de la chimie et de la métallurgie et/ou de l'environnement, du transport et de la logistique;

VU le dépôt devant ce conseil d'un projet d'entente de partenariat financier et de services à intervenir entre le CLD Beauharnois-Salaberry et la Ville dans le cadre de l'embauche d'un commissaire industriel senior;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à verser la somme de 25 000 \$ par année au CLD Beauharnois-Salaberry afin de défrayer une partie du salaire et autres dépenses de la ressource;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à collaborer ouvertement avec le commissaire industriel senior dans le but de maximiser les efforts de démarchage;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue une entente de partenariat financier et de services avec le Centre local de développement Beauharnois-Salaberry pour l'embauche d'un commissaire industriel senior en vue de développer et de mettre en œuvre des stratégies globales de ciblage, de prospection et de promotion afin d'attirer de nouveaux investissements industriels, pour une période de deux (2) ans, pour la somme de 25 000 \$ par année;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente précitée.

ADOPTÉ

2011-04-134

**NOMINATION D'UN COPRÉSIDENT AU COMITÉ MIXTE MUNICIPAL-  
INDUSTRIEL DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

ATTENDU QUE M. Michel Joly, directeur au développement et adjoint au directeur général, est en absence pour invalidité depuis le 28 juillet 2010 et que sa date de retour au travail n'est pas connue;

VU la recommandation du directeur général requérant du conseil municipal la nomination d'un coprésident au Comité mixte municipal-industriel (CMMI) en remplacement de M. Joly, et ce, jusqu'à son retour à temps complet;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Michel Ménard, directeur du Service de sécurité incendie, à titre de coprésident du Comité mixte municipal-industriel de Salaberry-de-Valleyfield (CMMI), en remplacement de M. Michel Joly, directeur au développement et adjoint au directeur général et



VU la recommandation de la coordonnatrice aux communications d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec TVCogeco concernant la télédiffusion du contenu intégral et en direct des séances publiques ordinaires du conseil municipal des mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin, septembre, octobre, novembre et décembre, ainsi que de celle prévue pour l'adoption du budget annuel, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 décembre 2013;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

**2011-04-137 ACCEPTATION DE LA RETRAITE DE MONSIEUR MAURICE ROCHETTE AU POSTE DE JOURNALIER AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

VU la lettre formulée par M. Maurice Rochette avisant la municipalité de sa retraite au poste de journalier au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield prenne acte de la retraite de M. Maurice Rochette au poste de journalier au Service de l'environnement et des travaux publics, celle-ci étant applicable depuis le 1<sup>er</sup> avril 2011;

QUE le conseil municipal remercie M. Rochette pour ses années de service à la Ville.

ADOPTÉ

**2011-04-138 NOMINATION AU POSTE DE COMMIS À LA BIBLIOTHÈQUE - UNITÉ BIBLIOTHÈQUE AU SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE**

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'une commis à un poste à temps partiel à l'unité Bibliothèque au Service récréatif et communautaire, poste laissé vacant à la suite du départ de M<sup>me</sup> Denise Cadieux;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M<sup>me</sup> Johanne Brunette au poste de commis à temps partiel à l'unité Bibliothèque au Service récréatif et communautaire;

QUE la date de nomination et d'affectation de M<sup>me</sup> Brunette à ce poste soit prévue à compter du 20 avril 2011;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M<sup>me</sup> Brunette soient celles prévues à la convention collective du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

**2011-04-139 NOMINATION AU POSTE DE COORDONNATEUR AUX BÂTIMENTS AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un coordonnateur aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Mario Lortie au poste cadre de coordonnateur aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics, pour une période d'essai d'un an;

QUE la date d'entrée en fonction de M. Lortie soit prévue le 2 mai 2011;

QUE la rémunération de M. Lortie au poste de coordonnateur aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics soit fixée à la classe 4, échelon 3, correspondant au plan d'évaluation des emplois cadres, et que ses conditions de travail soient celles prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

**2011-04-140 NOMINATION AU POSTE DE TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL AU SERVICE DE L'INGÉNIERIE**

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un technicien en génie civil au Service de l'ingénierie;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Sonny Carrière au poste de technicien en génie civil au Service de l'ingénierie;

QUE la date d'entrée en fonction de M. Carrière à ce poste soit prévue au début du mois de mai 2011;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Carrière soient celles correspondant à la convention collective en vigueur du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ



2011-04-141

**NOMINATIONS AUX POSTES DE POMPIERS PERMANENTS À TEMPS COMPLET AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination de pompiers permanents à temps complet au Service de sécurité incendie;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme les personnes suivantes aux postes de pompier permanent à temps complet au Service de sécurité incendie, selon la date d'entrée en fonction de chacun mentionnée ci-après :

Nom	Date d'entrée en fonction
M. Michel Giguère	2 mai 2011
M. Jonathan Barolet	3 mai 2011
M. Benoit Mailloux	5 mai 2011
M. Dominic McSween	6 mai 2011
M. Martin Tschumi	2 juin 2011
M. Kevin Lecompte	3 juin 2011
M. Mathieu Pinard	6 juin 2011
M. Carl Brisson	9 juin 2011

QUE la rémunération et les conditions de travail de ces personnes soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield, et qu'elles s'engagent à établir et à maintenir leur domicile et résidence principale sur le territoire de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

2011-04-142

**POSTE DE COMMIS À LA FACTURATION - UNITÉ REVENUS AU SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE**

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en effectifs réalisée par le directeur du Service des finances et de l'informatique;

VU la recommandation du directeur général et du Service des finances et de l'informatique de procéder à l'abolition du poste de commis à la facturation – unité Revenus au Service des finances et de l'informatique;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield procède à l'abolition du poste de commis – unité Revenus au Service des finances et de l'informatique, poste présentement vacant et faisant partie de la convention collective du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

**2011-04-143      RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DE DÉPART DE PERSONNEL POUR LE MOIS DE MARS 2011**

VU le dépôt devant ce conseil des rapports relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois de mars 2011;  
VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Il est                      proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ratifie l'embauche et le départ des personnes énumérées dans les rapports datés respectivement du 6 avril et du 7 avril 2011 relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois de mars 2011.

ADOPTÉ

**2011-04-144      NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

VU l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Il est                      proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield désigne M. le conseiller Denis Laître pour agir à titre de maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2011 jusqu'au 31 juillet 2011;

QUE M. Laître soit désigné pour remplacer le maire lors de ses absences et qu'il puisse alors exercer tous les devoirs de la charge du maire, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges, et sous les mêmes obligations et pénalités;

QUE M. Laître soit désigné comme substitut en vertu de l'article 210.24, 4<sup>e</sup> alinéa, de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (L.R.Q., chapitre O-9) pour siéger au conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire ou de vacance à ce poste;

QUE les frais de représentation engagés, pour et au nom de la municipalité, soient assumés par la municipalité sur présentation de pièces justificatives, jusqu'à concurrence de 300 \$.

ADOPTÉ

**2011-04-145      PARTICIPATION ET FRAIS DE REPRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AFIN D'ASSISTER AU CONGRÈS ANNUEL DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

VU les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., chapitre T-11.001);

Il est                      proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu



Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield renonce, à toute fin que de droit, à la clause spéciale mentionnée dans l'acte de vente intervenu en 1964 et convenue avec la Légion canadienne, filiale 62, pour l'acquisition du lot 2-3 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield par la Légion, selon laquelle la Légion ne pouvait revendre ledit terrain sans l'offrir d'abord à la venderesse qui aura le privilège de le racheter au prix de 2 000 \$, sans intérêts;

QUE le conseil municipal autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document à cet effet.

ADOPTÉ

**2011-04-148 APPROBATION DE LA LISTE DE COMPTES NUMÉRO 150 TOTALISANT 9 002 660,86 \$ ET DE LA LISTE DE CHÈQUES ANNULÉS NUMÉRO 29**

La liste des comptes numéro 150 et la liste des chèques annulés numéro 29 sont déposées devant ce conseil.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les comptes inscrits à la liste numéro 150 totalisant 9 002 660,86 \$ et les chèques annulés inscrits à la liste numéro 29 et autorise le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

**2011-04-149 APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2011 DU TRANSPORT ADAPTÉ**

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est la municipalité mandataire pour la gestion du service régional de transport adapté aux personnes à mobilité réduite;

VU la recommandation du coordonnateur à l'unité Dépenses au Service des finances et de l'informatique relative à l'approbation des prévisions budgétaires du Transport adapté aux personnes à mobilité réduite pour l'année 2011;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les prévisions budgétaires du Transport adapté aux personnes à mobilité réduite pour l'année 2011, d'une somme de 670 480 \$;

QUE le conseil municipal affecte à la gestion du Transport adapté aux personnes à mobilité réduite une somme de 49 896,11 \$, à titre de contribution municipale pour l'année 2011.

ADOPTÉ

## DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 11 AVRIL 2011

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le rapport budgétaire au 11 avril 2011 est déposé devant ce conseil.

### 2011-04-150 AIDE FINANCIÈRE À DIVERS ORGANISMES UTILISANT DES LOCAUX MUNICIPAUX

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à la participation du conseil municipal relative à l'octroi d'une aide financière à divers organismes de la Ville;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise une aide financière d'une somme maximale de 29 547 \$ aux organismes suivants, à savoir :

#### 1- Édifice Raphaël-Barrette :

Amis de la chanson	270,00 \$
Association de fibromyalgie et du syndrome de fatigue chronique de Beauharnois-Salaberry	499,50 \$
Association de soccer de Valleyfield	576,00 \$
Big Band du Suroît	747,00 \$
Chorale Le Chœur Joyeux	270,00 \$
Chorale Les Gondoliers	729,00 \$
Chorale Populaire Le Menuet	540,00 \$
Cercle de fermières Notre-Dame de Bellerive	1 773,00 \$
Cercle de fermières Sainte-Cécile	2 979,00 \$
Harmonie de Salaberry-de-Valleyfield	2 731,50 \$
Ligue de sacs de sable Saint-Augustin	157,50 \$
Société d'histoire et généalogie	2 065,50 \$
Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield	540,00 \$
Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield	886,50 \$
Ambulance Saint-Jean Brigade 1191	
Division Thérapie canine	369,00 \$

#### 2- Édifice Jacques-Viau :

Club Optimiste de Valleyfield	328,50 \$
Guilde des Tisserands	5 823,00 \$

#### 3- Édifice Jean-Baptiste-Séguin :

Musée de société des Deux-Rives	2 889,00 \$
Association de baseball amateur de Valleyfield	1 782,00 \$
Association de soccer de Valleyfield	3 591,00 \$

QUE le conseil municipal autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les baux à intervenir avec chacun de ces organismes, pour les années 2011 et 2012.

ADOPTÉ

**2011-04-151      AUTORISATION POUR UN PERMIS DE BOISSON À COTON-46, COALITION INTERSYNDICALE DU SUROÏT POUR LA TENUE DE LEUR ACTIVITÉ**

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser l'organisme Coton-46, Coalition intersyndicale du Suroît à demander un permis de boisson dans le cadre de leur activité, le 3 mai 2011;

VU le paragraphe 4 de la section II du Règlement 181 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant les parcs et les places publiques;

Il est                      proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la vente et la consommation de boisson enivrante au club nautique pour la tenue d'une activité supervisée par l'organisme Coton-46, Coalition intersyndicale du Suroît qui se tiendra le 3 mai 2011, aux conditions suivantes :

- que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de cette journée d'activité;
- que ledit organisme s'engage à développer des actions écoresponsables dans le cadre de son activité;
- que les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées.

ADOPTÉ

**2011-04-152      AUTORISATION POUR UN PERMIS DE BOISSON À RÉGATES DE VALLEYFIELD INC. POUR LA TENUE DE LEURS ACTIVITÉS**

VU la demande formulée par l'organisme Les Régates de Valleyfield inc. requérant l'autorisation du conseil municipal pour l'utilisation de parcs et places publiques pour la vente de boisson enivrante sur le site des régates de Valleyfield dans le cadre de leurs activités qui se dérouleront les 23 et 24 juin 2011 et du 2 au 10 juillet 2011;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser l'organisme Les Régates de Valleyfield inc. à demander un permis de boisson dans le cadre de leurs activités;

VU le paragraphe 4 de la section II du Règlement 181 concernant les parcs et les places publiques de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

Il est                      proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la vente et la consommation de boisson enivrante dans les parcs et places publiques lors de l'ensemble des activités tenues et supervisées par l'organisme Les Régates de Valleyfield inc., pour les 23 et 24 juin 2011 et pour la période du 2 au 10 juillet 2011, aux conditions suivantes :

- que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de chaque journée d'activités;



VU les paragraphes 2 et 4 de la section II du Règlement 181 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant les parcs et les places publiques;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la Société du vieux Canal de Beauharnois à opérer son bar-terrasse sur la promenade piétonnière de la rue Victoria, le long de l'Ancien canal de Beauharnois, pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> novembre 2011 inclusivement, selon l'horaire suivant :

- dimanche, lundi, mardi, mercredi : 10 h à 23 h;
- jeudi, vendredi, samedi : 10 h à 1 h;

QUE la Ville autorise la Société du vieux Canal de Beauharnois à opérer son bar-terrasse de 8 h à 2 h seulement les 23, 24 et 25 juin 2011 et les 6, 7, 8, 9 et 10 juillet 2011;

QUE ledit organisme s'engage à développer des actions écoresponsables dans le cadre de ses activités et que les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées, le cas échéant.

ADOPTÉ

**2011-04-155      AUTORISATIONS DIVERSES ET PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE FESTIVAL DE PÉTANQUE POUR LA TENUE DE LEUR ACTIVITÉ**

ATTENDU QUE l'organisme Festival de pétanque de Salaberry-de-Valleyfield désire tenir une activité de pétanque dans le parc Marcil, du 26 juillet au 31 juillet 2011;

CONSIDÉRANT les retombées économiques et la visibilité dont bénéficiera la Ville de Salaberry-de-Valleyfield par la tenue de cette activité;

CONSIDÉRANT l'intérêt grandissant de l'activité pétanque aux niveaux local, régional et provincial;

CONSIDÉRANT l'implication et l'intérêt de la Fédération de pétanque du Québec pour la tenue d'un festival à Salaberry-de-Valleyfield;

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre l'organisme Festival de pétanque de Salaberry-de-Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'octroi d'une aide en ressources humaines, matérielles et financières;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

VU le paragraphe 4 de la section II du Règlement 181 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant les parcs et les places publiques;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la tenue de l'activité de pétanque organisée par le Festival de pétanque de Salaberry-de-Valleyfield qui se tiendra au parc Marcil, du 26 juillet au 31 juillet 2011, selon l'horaire suivant :



- 26 juillet 2011 : de 8 h à 8 h le 27 juillet 2011 (24 heures);
- 27 juillet 2011 : de 8 h à 23 h;
- 28 juillet 2011 : de 8 h à 23 h;
- 29 juillet 2011 : de 8 h à 23 h;
- 30 juillet 2011 : de 8 h à 23 h;
- 31 juillet 2011 : de 8 h à 23 h;

QUE la Ville autorise l'utilisation du parc Marcil pour y aménager des terrains de pétanque et y installer des véhicules motorisés et des roulottes, du 25 juillet 2011, 8 h, au 1<sup>er</sup> août 2011, 12 h;

QUE les activités sonores rattachées aux festivités cessent aux heures suivantes :

- 23 juillet 2011 : 1 h;
- 24 juillet 2011 : 1 h;
- 25 juillet 2011 : 23 h;
- 26 juillet 2011 : 23 h;
- 27 juillet 2011 : 23 h;
- 28 juillet 2011 : 23 h;
- 29 juillet 2011 : 23 h;
- 30 juillet 2011 : 1 h;
- 31 juillet 2011 : 1 h;

QUE le conseil municipal autorise la vente et la consommation de boisson enivrante sur le site de cette activité, à condition que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de chaque journée d'activité, selon l'horaire suivant :

- 23 juillet 2011 : 23 h;
- 24 juillet 2011 : 23 h;
- 25 juillet 2011 : 23 h;
- 26 juillet 2011 : 23 h;
- 27 juillet 2011 : 23 h;
- 28 juillet 2011 : 23 h;
- 29 juillet 2011 : 23 h;
- 30 juillet 2011 : 23 h;
- 31 juillet 2011 : 23 h;
- 1<sup>er</sup> août 2011 : 23 h;

QUE l'organisme s'engage à respecter les exigences émises par le Service de sécurité incendie et à développer des actions écoresponsables dans le cadre de ses activités;

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec l'organisme Festival de pétanque de Salaberry-de-Valleyfield pour l'octroi d'une aide en ressources humaines, matérielles et financières d'un montant maximal de 4 500 \$, sur présentation de pièces justificatives, à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre 2011;

QUE le conseil municipal autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

**2011-04-156      AUTORISATIONS DIVERSES POUR LA TENUE DE LA FÊTE NATIONALE/VOLET LOCAL**

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à la tenue de diverses activités dans le cadre de la fête de la Saint-Jean, les 23 et 24 juin 2011;

VU le paragraphe 4 de la section II du Règlement 181 concernant les parcs et les places publiques de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la tenue des activités locales mentionnées ci-après, selon la programmation élaborée en collaboration avec Valspec inc., Anim'Action de Salaberry-de-Valleyfield, la Société Saint-Jean-Baptiste, secteur Saint-Timothée, et la Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Valleyfield;

- utilisation du parc Quatre-Saisons (sous-sol de l'église Saint-Pie-X en cas de pluie), le 23 juin 2011, de 8 h à minuit : animation pour les jeunes, spectacle en soirée et feu de joie;
- utilisation du Centre sportif et culturel de Saint-Timothée et du terrain adjacent au Centre sportif, le 23 juin 2011 : souper, soirée folklorique, feu de joie au parc Philippe-Julien et installation de pavoisement du 21 au 25 juin 2011 à certains endroits du secteur Saint-Timothée;
- fermeture du site et du stationnement du parc Delpha-Sauvé, le 23 juin 2011, de 15 h à 1 h, et le 24 juin 2011, de 17 h à minuit;

QUE la Ville autorise la tenue du défilé de la Saint-Jean, le 24 juin 2011, dans les diverses rues de la municipalité et approuve le parcours proposé par le directeur du Service récréatif et communautaire;

QUE la Ville autorise la tenue du traditionnel feu d'artifice, le 24 juin 2011, à 22 h, sur une barge au milieu de la baie Saint-François;

QUE les activités sonores rattachées aux festivités cessent aux heures suivantes :

- . parc Quatre-Saisons, le 23 juin 2011 : 23 h;
- . parc Delpha-Sauvé, le 23 juin 2011 : 1 h;
- . parc Delpha-Sauvé, le 24 juin 2011 : 1 h;

QUE le conseil municipal autorise la vente et la consommation de boisson enivrante sur le site de cette activité, aux conditions suivantes :

- que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de chaque journée d'activités, aux endroits suivants :
  - . parc Delpha-Sauvé, le 23 juin 2011 : 18 h à 1 h;
  - . parc Quatre-Saisons, le 23 juin 2011 : 15 h à minuit;
  - . Centre sportif de Saint-Timothée, le 23 juin 2011 : 17 h à 1 h;
  - . parc Delpha-Sauvé, le 24 juin 2011 : 18 h à 1 h;
- que l'organisme s'engage à respecter les exigences émises par le Service de sécurité incendie et à développer des actions écoresponsables dans le cadre de ses activités.

ADOPTÉ

2011-04-157

**PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC ANIM'ACTION DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD POUR LA GESTION DE DIFFÉRENTES ACTIVITÉS D'ANIMATION**

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre l'organisme Anim'Action de Salaberry-de-Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour

l'octroi d'une aide financière, matérielle et humaine dans le cadre de la gestion et de l'animation des terrains de jeux et des camps de jour ainsi que de l'organisation de la semaine de relâche scolaire et de la fête nationale au parc Quatre-Saisons;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec l'organisme Anim'Action de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'octroi d'une aide financière, matérielle et humaine dans le cadre de la gestion et de l'animation des terrains de jeux et des camps de jour ainsi que de l'organisation de la semaine de relâche scolaire et de la fête nationale au parc Quatre-Saisons, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011;

QUE la Ville accorde audit organisme une somme totale de 106 820 \$ en vue d'assurer la gestion et l'animation des terrains de jeux et des camps de jour ainsi que l'organisation de la semaine de relâche scolaire et de la fête nationale au parc Quatre-Saisons, représentant une participation financière de 75 500 \$ et une somme de 31 320 \$ sous forme de services tout au cours de l'année;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

2011-04-158

**PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA CITÉ DES ARTS ET DES SPORTS INC. POUR LA GESTION DE LA PISCINE MUNICIPALE, DES PATAUGEOIRES DE QUARTIERS ET DE LA PLAGE DU PARC RÉGIONAL DES ÎLES DE SAINT-TIMOTHÉE**

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield souhaite confier à un organisme du milieu la gestion et l'opération de la piscine municipale, des cinq (5) pataugeoires localisées sur son territoire et de la piscine du Camp familial Valleyfield ainsi que la surveillance de la plage du Parc régional des Îles de Saint-Timothée, pour la période du 15 mai au 15 octobre 2011;

ATTENDU QUE la Cité des Arts et des Sports possède l'expertise et les compétences pertinentes pour assurer le bon déroulement des opérations d'entretien et de surveillance;

CONSIDÉRANT QUE cette délégation de gestion existe depuis plusieurs années pour la piscine, les pataugeoires et la plage;

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre l'organisme Cité des Arts et des Sports inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à la gestion de la piscine municipale, des pataugeoires de quartier et de la plage du Parc régional des îles de Saint-Timothée;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
et résolu



**2011-04-160      APPROBATION DE TRAVAUX ADDITIONNELS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DES RUES MADEN, DUFFERIN ET DU BOULEVARD DU HAVRE**

VU la recommandation du coordonnateur au Service de l'ingénierie relative à l'approbation de travaux additionnels dans le cadre du contrat octroyé à l'entrepreneur Gérald Théorêt inc. pour la réalisation des travaux de réfection des infrastructures des rues Maden, Dufferin et du boulevard du Havre;

Il est                      proposé par M. le conseiller Robert Savard,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise des travaux additionnels dans le cadre de l'appel d'offres 2010-09 octroyé à l'entrepreneur Gérald Théorêt inc. pour des travaux de réfection des infrastructures des rues Maden, Dufferin et du boulevard du Havre, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par le coordonnateur au Service de l'ingénierie, pour un montant total de 201 917,44 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ

**2011-04-161      APPROBATION DE TRAVAUX ADDITIONNELS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DU CHEMIN LAROCQUE ET DE LA RUE ELLICE**

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie relative à l'approbation de travaux additionnels dans le cadre du contrat octroyé à la compagnie Insituform Technologies limitée pour la réalisation des travaux de réhabilitation de conduites par chemisage structural sur le chemin Larocque et la rue Ellice;

Il est                      proposé par M. le conseiller Jacques Smith  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise des travaux additionnels dans le cadre de l'appel d'offres 2010-08 octroyé à la compagnie Insituform Technologies limitée pour des travaux de réhabilitation de conduites par chemisage structural sur le chemin Larocque et la rue Ellice, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie, pour un montant total de 271 884,33 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ

**2011-04-162      MANDAT À UNE FIRME D'INGÉNIEURS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS DANS LE CADRE DU PROJET DE MODIFICATION DE L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE AU PARC DELPHA-SAUVÉ**

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie relative à l'octroi d'un mandat à une firme d'ingénieurs pour la préparation des plans et devis nécessaires pour lancer un appel d'offres visant à réaliser les travaux dans le cadre du projet de modification de l'alimentation électrique du secteur est du parc Delpha-Sauvé;

VU l'offre de service de la firme d'ingénieurs Les Services exp inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs Les Services exp inc. pour la préparation des plans et devis nécessaires pour l'appel d'offres visant à réaliser les travaux dans le cadre du projet de modification de l'alimentation électrique du secteur est du parc Delpha-Sauvé, ainsi que pour la surveillance des travaux, pour un montant forfaitaire de 21 780 \$, taxes en sus, selon les conditions mentionnées dans son offre de service du 12 avril 2011;

QUE le conseil municipal autorise une affectation de 24 812,87 \$ à même le fonds de roulement remboursable sur une période de trois (3) ans pour la réalisation desdits travaux;

QUE la Ville autorise la firme d'ingénieurs Les Services exp inc. à préparer une demande de certificat d'autorisation et à transmettre cette demande d'autorisation, pour et au nom de la municipalité, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre des travaux du projet de modification de l'alimentation électrique du secteur est du parc Delpha-Sauvé, le cas échéant;

QUE la Ville s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation de conformité des travaux signée par un ingénieur de ladite firme d'ingénieurs, lorsque ceux-ci seront complétés, et autorise ledit représentant à délivrer cette attestation, le cas échéant;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'obtention des autorisations du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le cas échéant.

ADOPTÉ

**2011-04-163 ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 3 245 170 DE MONSIEUR DANIEL BÉLAND DANS LE CADRE DU PROJET D'INFRASTRUCTURES DU SECTEUR POINTE-MELOCHE**

VU la résolution 2010-05-269 adoptée lors de la séance du conseil du 18 mai 2010, décrétant l'expropriation du lot 3 245 170 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, appartenant à M. Daniel Béland;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis relative à l'acquisition d'une partie dudit lot, lot situé dans le secteur de la rue du Chaland, dans le cadre des travaux d'infrastructures du secteur Pointe-Meloche, et ce, à la suite d'une entente de gré à gré intervenue avec M. Daniel Béland;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne d'acquérir de M. Daniel Béland une partie du lot 3 245 170 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé dans le secteur de la rue du Chaland, d'une superficie de 147,1 mètres carrés, pour la somme de 1 590 \$;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par la Ville;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte d'acquisition pertinent et tout document relatif à la présente, incluant les actes de servitude à cet égard, le cas échéant, à intervenir devant M<sup>e</sup> Jean-Michel Philie, notaire.

ADOPTÉ

**2011-04-164 ACQUISITION DU LOT 3 596 168 SITUÉ DANS LE PROJET RÉSIDENTIEL LES FLEURS DE L'ÎLE DES TERRES DU SOLEIL INC.**

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis relative à l'acquisition du lot 3 596 168 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, appartenant aux Terres du Soleil inc., lot situé dans le projet résidentiel Les Fleurs de l'Île;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne d'acquérir des Terres du Soleil inc. le lot 3 596 168 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé dans le projet résidentiel Les Fleurs de l'Île, d'une superficie de 185,8 mètres carrés, pour la somme de 1 \$;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par Les Terres du Soleil inc.;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte d'acquisition pertinent et tout document relatif à la présente, incluant les actes de servitude à cet égard, le cas échéant, à intervenir devant M<sup>e</sup> Jérôme De Bonville, notaire.

ADOPTÉ

**2011-04-165 AGRANDISSEMENT DU PÉRIMÈTRE DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE PERRON**

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de relocalisation de la voie ferrée de CSX, il a été demandé à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield d'agrandir le périmètre du parc industriel et portuaire Perron afin que la future voie ferrée soit située dans un parc industriel;

ATTENDU QUE la Ville est en processus de modification du Règlement 150 concernant le zonage afin d'agrandir la zone industrielle à même la zone agricole à la suite de la décision d'exclusion de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

VU le dépôt devant ce conseil d'un plan montrant le nouveau périmètre du parc industriel et portuaire Perron;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'approuver l'agrandissement du périmètre du parc industriel et portuaire Perron, car il devient nécessaire de modifier les limites à cet endroit;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve l'agrandissement du périmètre du parc industriel et portuaire Perron, tel que présenté sur le plan soumis par le directeur du Service de l'urbanisme et des permis.

ADOPTÉ

**2011-04-166 CESSIION DES DROITS, TITRES ET INTÉRÊTS SUR LES LOTS 4 640 466 ET 4 640 467 SITUÉS RUE DU FLEUVE DE LA SUCCESSION MELOCHE**

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis relative à l'acceptation de la cession de ses droits, titres et intérêts sur les lots 4 640 466 et 4 640 467 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par la succession Meloche, et ce, afin de clarifier les titres de propriété desdits lots;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la cession, à titre gratuit, par la succession Meloche, de ses droits, titres et intérêts sur les lots 4 640 466 et 4 640 467 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par la Ville;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout acte relatif à la présente, à intervenir devant M<sup>e</sup> Louise Monette, notaire.

ADOPTÉ

**2011-04-167 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR LA MODIFICATION DE CERTAINS ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX DU BÂTIMENT SITUÉ AU 303, RUE VICTORIA AINSI QUE POUR L'AJOUT D'UNE ENSEIGNE EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU QUE le lot 1008 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par Les architectes Massicotte et Dignard s.e.n.c. pour la modification de certains éléments architecturaux du bâtiment situé au 303, rue Victoria, ainsi que l'ajout d'une enseigne;

VU la recommandation partiellement favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme, sous certaines conditions;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu



QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte d'une part la demande PIIA2011-0025 formulée pour le lot 1008 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, par Les architectes Massicotte et Dignard s.e.n.c., demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour les interventions sur le bâtiment principal et l'enseigne situés au 303, rue Victoria, en retravaillant l'intégration de la nouvelle lucarne, mais refuse d'autre part la demande pour la démolition du garage.

ADOPTÉ

**2011-04-168 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR LE DÉPLACEMENT D'UNE FRESQUE À ÊTRE INSTALLÉE SUR LE BÂTIMENT SITUÉ AU 1380, BOULEVARD MGR-LANGLOIS EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU QUE le lot 3 247 204 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par M. Mario Allard, architecte, pour et au nom du commerce Tigre Géant, pour le déplacement d'une fresque installée présentement sur le bâtiment du 1360, boulevard Mgr-Langlois pour l'installer sur le mur latéral du 1380, boulevard Mgr-Langlois, bâtiment où sera situé le nouveau Tigre Géant;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande PIIA2011-0029 formulée pour le lot 3 247 204 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par M. Mario Allard, architecte, pour et au nom du commerce Tigre Géant, demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le déplacement d'une fresque installée présentement sur le bâtiment du 1360, boulevard Mgr-Langlois pour l'installer sur le mur latéral du 1380, boulevard Mgr-Langlois, bâtiment où sera situé le nouveau Tigre Géant.

ADOPTÉ

**2011-04-169 ADHÉSION AU PROGRAMME MUNICIPAL D'ACCOMPAGNEMENT EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**

ATTENDU QUE l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) propose une démarche dont l'objectif est de faire en sorte que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield utilise les différentes énergies (électricité, gaz naturel, propane, mazout, etc.) efficacement, et ce, au plus bas coût possible, en accomplissant une démarche d'efficacité énergétique, et ce, pour toutes les infrastructures municipales excluant l'éclairage de rue;

ATTENDU QUE ce programme permettra de produire un bilan énergétique complet réalisé à l'aide d'un accompagnateur municipal (spécialiste) assigné par l'ADGMQ sous la supervision d'un chargé de projet de l'ADGMQ;

ATTENDU QUE les coûts associés au programme d'accompagnement sont assumés en vertu d'une entente entre Hydro-Québec et l'ADGMQ qui se traduit par le financement de l'accompagnateur municipal pour le bilan complet d'efficacité énergétique (+ ou – 15 000 \$);

ATTENDU QUE, une fois le bilan énergétique complété, l'accompagnateur sera chargé de vérifier et valider les études de faisabilité, accompagnera la Ville dans son choix de méthode de réalisation de même que dans le processus de choix des professionnels ou de firmes de services éconergétiques si la Ville le désire;

ATTENDU QUE, en ce qui concerne l'échéancier, cette démarche peut couvrir une période allant jusqu'à dix-huit mois selon l'envergure des projets;

VU la recommandation du directeur du Service de l'environnement et des travaux publics relative à l'adhésion de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield au programme en efficacité énergétique;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'adhésion de la municipalité au programme municipal d'accompagnement en efficacité énergétique proposé par l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ);

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service de l'environnement et des travaux publics à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à la présente, le cas échéant.

ADOPTÉ

2011-04-170

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS DANS LE CADRE DU PROGRAMME COUPEZ LE MOTEUR**

ATTENDU QUE les municipalités ont un rôle important à jouer dans la lutte contre les changements climatiques, étant donné qu'un peu plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre (GES) sont directement ou indirectement liées aux municipalités;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a ajouté une action à son Plan d'action sur les changements climatiques 2006-2012 (PACC), soit le soutien aux organismes municipaux pour l'adoption de règlements pour contrer la marche au ralenti des véhicules;

ATTENDU QUE le programme COUPEZ LE MOTEUR! a pour principal objectif d'inciter les organismes municipaux à adopter un règlement visant à contrer les effets de la marche au ralenti afin de réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques;

ATTENDU QUE ce programme s'adresse aux municipalités locales situées au Québec et qu'il est doté d'une enveloppe de 4 millions de dollars et prend fin quand les fonds sont épuisés ou le 31 décembre 2011;

ATTENDU QUE, conséquemment à l'orientation n° 5 du Plan d'action en développement durable et en environnement (PADD-E) - Environnement et écocitoyenneté, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield s'engage à réduire ses émissions de GES et annonce, pour la période 2010-2012, l'adoption d'un règlement qui limite la marche au ralenti, selon l'approche du MDDEP;

ATTENDU QUE, dans la planification distribuée aux directions de service en 2010, le programme COUPEZ LE MOTEUR! et l'adoption du règlement est prévue pour 2011;

ATTENDU QUE le programme COUPEZ LE MOTEUR ! contribue notamment à réduire les coûts d'exploitation, à améliorer la qualité de l'air et le bien-être des citoyens et à protéger la santé publique et réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques qui contribuent aux changements climatiques;

ATTENDU QUE l'aide financière dans le cadre du programme couvre 70 % des coûts admissibles jusqu'à concurrence d'un (1) dollar par habitant et est conditionnelle à l'engagement par voie de résolution de la municipalité qu'un règlement sur la marche au ralenti sera adopté, au plus tard dans les 120 jours suivant l'acceptation de la demande d'aide financière;

ATTENDU QUE la Ville pourra prévoir l'entrée en vigueur de son règlement au plus tard un (1) an après la date de son adoption, et ce, dans le but de sensibiliser les citoyens à l'importance de la lutte contre la marche au ralenti avant l'application du règlement;

VU la recommandation du Service de l'environnement et des travaux publics d'autoriser la conseillère en environnement au Service de l'environnement et des travaux publics à faire une demande d'aide financière au MDDEP pour le programme COUPEZ LE MOTEUR !;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise M<sup>me</sup> Maggy Hinse, conseillère en environnement au Service de l'environnement et des travaux publics, à faire une demande d'aide financière auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre du programme COUPEZ LE MOTEUR!, selon les modalités dudit ministère;

QUE M<sup>me</sup> Hinse soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à la présente.

ADOPTÉ

2011-04-171

**PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ORGANISME POUR UN RÉSEAU ACTIF DANS NOS QUARTIERS RELATIF À LA GESTION ET LA SURVEILLANCE DU SITE DES DÉPÔTS DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX ET DE MATÉRIAUX SECS**

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre l'organisme Pour un Réseau Actif dans nos Quartiers (PRAQ) et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour le versement d'une aide financière pour la gestion et la surveillance du site des dépôts de matériaux secs et de résidus domestiques dangereux;

VU la recommandation de la conseillère en environnement au Service de l'environnement et des travaux d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec l'organisme Pour un Réseau Actif dans nos Quartiers (PRAQ) relatif au versement d'une aide financière de 11 925 \$ dans le cadre de la gestion et la surveillance du site des dépôts de matériaux secs et de résidus domestiques dangereux, pour la période du 7 mai au 12 novembre 2011;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

**2011-04-172      RENOUELEMENT POUR LES FRAIS DE RÉSEAU AVEC BELL MOBILITÉ, DIVISION RADIO**

ATTENDU QUE depuis 2006, le Service de sécurité incendie est propriétaire des équipements qu'il a acquis de la compagnie Bell Mobilité Radio inc.;

ATTENDU QUE le renouvellement de l'utilisation du temps d'ondes des équipements ne peut se faire que par l'entremise de la compagnie Bell Mobilité Radio inc.;

VU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie relative au renouvellement du contrat avec Bell Mobilité (division Radio) pour le service de télécommunication;

Il est                      proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
                                 appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
                                 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le renouvellement du contrat avec Bell Mobilité (division Radio) pour l'utilisation du temps d'ondes des équipements, pour une période de 24 mois débutant le 1<sup>er</sup> avril 2011, selon les conditions mentionnées dans la proposition de renouvellement du 23 mars 2011 soumise par Bell Mobilité, pour un montant de 30 707,70 \$.

ADOPTÉ

**2011-04-173      APPEL D'OFFRES 2011-06 : FOURNITURE DE BÉTON BITUMINEUX**

À la suite de l'appel d'offres 2011-06 relatif à la fourniture de béton bitumineux pour l'année 2011, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Asphalte Trudeau ltée	90 598,86 \$ (non conforme)
Ali Excavation inc.	95 355,23 \$
La Compagnie Meloche inc.	99 912,23 \$

VU la recommandation du conseiller technique au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Ali Excavation inc.;

Il est                      proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
                                 appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
                                 et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Ali Excavation inc. un contrat pour la fourniture de béton bitumineux pour l'année 2011, pour un montant de 95 355,23 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2011-06.

ADOPTÉ

**2011-04-174 APPEL D'OFFRES 2011-08 : RÉHABILITATION ET MODERNISATION DES POSTES DE POMPAGE, PHASE 2, LOT 1**

À la suite de l'appel d'offres 2011-08 relatif à la réhabilitation et de modernisation des stations de pompage, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Constructions F.J.L. inc.	880 549,11 \$
Excavation Loisselle & Frères inc.	979 245,46 \$
Nordmec Construction inc.	979 367,66 \$
Filtrum inc.	1 007 097,00 \$
Norclair inc.	1 047 443,54 \$
Construction Cyvex inc.	1 163 107,03 \$

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Constructions F.J.L. inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse, appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc, et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Constructions F.J.L. inc. un contrat pour la réhabilitation et de modernisation des stations de pompage, pour un montant de 880 549,11 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2011-08.

ADOPTÉ

**2011-04-175 INVITATION À SOUMISSIONNER 2011-ENV-01 : RÉFECTION DES BORDURES DE RUE EN BÉTON BITUMINEUX**

À la suite de l'invitation à soumissionner 2011-ENV-01 relative à la réfection des bordures de rue en béton bitumineux pour l'année 2011, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

9203-3398 Québec inc (Pavages Duroseal)	37 808,86 \$
-----------------------------------------	--------------

VU la recommandation du conseiller technique au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie 9203-3398 Québec inc (Pavages Duroseal);

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse, appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc, et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie 9203-3398 Québec inc (Pavages Duroseal), un contrat pour les travaux de réfection de bordures de rue en béton bitumineux pour l'année 2011, pour un montant de 37 808,86 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2011-ENV-01.

ADOPTÉ

**2011-04-176 INVITATION À SOUMISSIONNER 2011-ENV-07 : ANALYSES DE CONTRÔLE DE L'EAU POTABLE ET DES EFFLUENTS D'UN DÉPÔT DES NEIGES USÉES**

À la suite de l'invitation à soumissionner 2011-ENV-07 relative à l'analyse de l'eau potable et des effluents d'un dépôt des neiges usées pour les années 2011 à 2013, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Biolab	45 297,15 \$
Laboratoires d'analyses S.M. inc.	49 933,38 \$
Maxxam analytique	69 804,13 \$

VU la recommandation du coordonnateur au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Biolab;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Biolab un contrat pour l'analyse de l'eau potable et des effluents d'un dépôt des neiges usées pour les années 2011 à 2013, pour un montant total de 45 297,15 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2011-ENV-07.

ADOPTÉ

**2011-04-177 INVITATION À SOUMISSIONNER 2011-ENV-08 : FOURNITURE ET DISPOSITION DE CONTENEURS POUR LA COLLECTE DES MATÉRIAUX SECS**

À la suite de l'invitation à soumissionner 2011-ENV-08 relative à la fourniture et la disposition de conteneurs pour la collecte des matériaux secs pour l'année 2011, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Centre de Tri Mélimax inc.	74 393,02 \$
Récupération Mario Hart inc.	85 785,53 \$
RCI Environnement inc.	121 387,08 \$

VU la recommandation de la conseillère en environnement au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Centre de Tri Mélimax inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Centre de Tri Mélimax inc. un contrat pour la fourniture et la disposition de conteneurs pour la collecte des matériaux secs pour l'année 2011, pour un montant de 74 393,02 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2011-ENV-08.

ADOPTÉ

**2011-04-178 INVITATION À SOUMISSIONNER 2011-SRC-10 : FOURNITURE, PLANTATION ET ENTRETIEN DES FLEURS DANS LES PLATES-BANDES**

À la suite de l'invitation à soumissionner 2011-SRC-10 relative à la fourniture, la plantation et l'entretien des plates-bandes de fleurs pour les années 2011 et 2012, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Centre du Jardin Denis Brisson inc.	62 103,24 \$
Centre de Jardin Del-Esta	143 247,40 \$

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Centre du Jardin Denis Brisson inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith, appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon, et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à l'entreprise Centre du Jardin Denis Brisson inc. un contrat pour la fourniture, la plantation et l'entretien des plates-bandes de fleurs pour les années 2011 et 2012, pour un montant total de 62 103,24 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2011-SRC-10.

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire de 2 065 \$ à même le code budgétaire 13-750-01-640.

ADOPTÉ

**A-2011-04-016 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 205 POUR ADOPTER UN PROGRAMME DE REVITALISATION FAVORISANT LA CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE, LES MAISONS DE PENSION ET LA RÉAFFECTATION DE BÂTIMENTS À VOCATION INDUSTRIELLE, COMMERCIALE OU COMMUNAUTAIRE ET POUR ACCORDER UNE SUBVENTION AYANT POUR OBJET DE COMPENSER L'AUGMENTATION DE TAXES FONCIÈRES POUVANT EN RÉSULTER (2011)**

Avis est donné par M. le conseiller Normand Amesse qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 205 pour adopter un programme de revitalisation favorisant la construction résidentielle, les maisons de pension et la réaffectation de bâtiments à vocation industrielle, commerciale ou communautaire et pour accorder une subvention ayant pour objet de compenser l'augmentation de taxes foncières pouvant en résulter (2011).

**A-2011-04-017 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX ÉLUS MUNICIPAUX**

Avis est donné par M. le conseiller Pierre-Paul Messier qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux.

**A-2011-04-018 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT POUR LA MISE SUR PIED D'UN PROGRAMME DE RÉNOVATION DE FAÇADES**

Avis est donné par M. le conseiller Jacques Smith qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement pour la mise sur pied d'un programme de rénovation de façades.

**2011-04-179 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 212 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX ÉLUS MUNICIPAUX**

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement 212 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le projet de règlement 212 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux.

ADOPTÉ

**2011-04-180 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 067-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 067 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES DÉCHETS ET DES MATIÈRES RECYCLABLES**

ATTENDU QU'une copie du Règlement 067-02 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 067-02 modifiant le Règlement 067 concernant l'enlèvement des déchets et des matières recyclables.

ADOPTÉ



**DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER POUR LE RÈGLEMENT 211**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le 6 avril 2011, pour le Règlement 211 décrétant un emprunt de 2 000 000 \$ pour augmenter le fonds de roulement et modifiant le Règlement 182 concernant la création d'un fonds de roulement.

**2011-04-181      DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 223 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'ENLÈVEMENT ET DE REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS DE JEUX, D'AMÉNAGEMENT DE NOUVEAUX PARCS ET DE MISE AUX NORMES DE BÂTIMENTS AINSI QU'UN EMPRUNT DE 2 500 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX**

ATTENDU QU'une copie du Règlement 223 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est                      proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 223 décrétant des travaux d'enlèvement et de remplacement d'équipements de jeux, d'aménagement de nouveaux parcs et de mise aux normes de bâtiments ainsi qu'un emprunt de 2 500 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

ADOPTÉ

**2011-04-182      DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 150-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 150 CONCERNANT LE ZONAGE AFIN DE MODIFIER CERTAINES ZONES ET NORMES**

ATTENDU QU'une copie du second projet de règlement 150-08 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est                      proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le second projet de règlement 150-08 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes.

ADOPTÉ

**2011-04-183 LIBÉRATION ET AUTORISATION DE DÉPENSES AU MAIRE AFIN D'ASSISTER À UNE RENCONTRE AVEC CSX À ATLANTA**

VU les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., chapitre T-11.001);

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise M. le maire Denis Lapointe à assister à une rencontre avec la compagnie CSX qui se tiendra les 28 et 29 avril 2011 à Atlanta, aux États-Unis;

QUE les dépenses afférentes à cette rencontre soient assumées par la municipalité jusqu'à concurrence d'un montant de 1 500 \$, sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Deux (2) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette deuxième période de questions :

- Remerciements adressés par le président du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield aux membres du conseil municipal pour la nomination de 8 pompiers permanents à temps complet à la Ville.
- Remerciements des représentants de la Légion canadienne adressés aux membres du conseil municipal pour la renonciation au droit de la Ville sur la propriété du lot 2-3 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et permettant à la Légion de s'en porter acquéreur.

**COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

**2011-04-184 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 31, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance ordinaire du 19 avril 2011.

ADOPTÉ

---

Denis Laître, maire suppléant

---

Alain Gagnon, greffier